



Chambre des communes

Louise Thibault

Députée de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques



Rimouski, le 22 juin 2007

JUN 27 2007

Monsieur Kevin G. Lynch, Greffier du Conseil privé
Bureau du Conseil privé
80, rue Wellington, bureau 330
Ottawa, Ontario K1A 0A3

2007 JUL -3 P 3:10

Monsieur le Greffier,

Au nom des signataires de la requête que vous trouverez en pièce jointe, je vous fait parvenir une demande adressée au Gouverneur en conseil afin qu'il annule la **Décision Télécom CRTC 2007-27** qui concerne le **Cadre de plafonnement des prix applicable aux grandes entreprises de services locaux titulaires**.

Les signataires, dont je suis, considèrent que cette décision, publiée le 30 avril dernier, et effective le 1^{er} juin 2007, entrave le plein développement régional que les intervenants et intervenantes du milieu, autant les municipalités, les organismes, les syndicats que les élus provincial et fédéral de notre grande région, tentent de stimuler par tous les moyens possibles.

Monsieur le Greffier, la pleine occupation du territoire requiert notre énergie à tout instant et nous sommes en droit d'exiger que le gouvernement fédéral favorise activement les démarches de revitalisation des milieux ruraux. La décision **Telecom CRTC 2007-27** va à l'encontre de nos démarches et vient mettre un frein majeur à la poursuite de cet objectif.

.../2

Bureau de Rimouski
320, rue St-Germain Est, pièce 701
Rimouski, Québec G5L 1C2
Tél. : (418) 725-2562
Tél. : (866) 720-2562 (sans frais)
Télééc. : (418) 725-3993
thibalo1@parl.gc.ca

Bureau d'Ottawa
Édifice de la Confédération, pièce 419
Chambre des communes
Ottawa, Ontario K1A 0A6
Tél. : (613) 992-5302
Télééc. : (613) 996-8298
thibalo@parl.gc.ca





Louise Thibault

Députée de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques

Le gouvernement du Canada a le loisir, et dans ce cas l'obligation, de signifier par décret au CRTC, selon l'**article 12 (1)** de la *Loi sur les Télécommunications*, son intention de faire l'adéquation entre son message où il se préoccupe du développement des régions rurales et les actions que ses ministères, agences et organisations posent.

Nous, signataires, espérons une réponse favorable et diligente à notre requête.

Veillez accepter, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération et l'expression de mes salutations les meilleures.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
LOUISE THIBAUT, Députée

Louise Thibault

*c.c. : Le très honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada
Monsieur Konrad W. von Finckenstein, Président du CRTC
Madame Diane Rhéaume, Secrétaire générale du CRTC
L'Honorable Maxime Bernier, Ministre de l'Industrie
Les Signataires de la requête*

p.j.



REQUÊTE COMMUNE À L'ÉGARD
DES NOUVELLES RÈGLES DE TARIFICATION POUR LES
SERVICES TÉLÉPHONIQUES LOCAUX EN ZONE RURALE

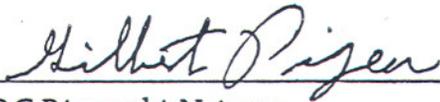
- CONSIDÉRANT que, dans la décision de Télécom CRTC 2007-27 publiée le 30 avril 2007 et effective depuis le 1^{er} juin 2007, le CRTC a établi de nouvelles règles de tarification pour régir les tarifs que les grandes compagnies de téléphone demandent pour les services téléphoniques locaux;
- CONSIDÉRANT que, par cette décision, le CRTC plafonne les tarifs des services de résidence de base dans les zones urbaines aux niveaux actuels et, en contrepartie, permet aux grandes compagnies de téléphone d'augmenter les tarifs des services de résidence de base dans les zones rurales au taux d'inflation jusqu'à concurrence de 5 %;
- CONSIDÉRANT que le CRTC justifie cette décision par le fait qu'il est plus coûteux d'offrir le service local téléphonique de base en milieu rural et veut rapprocher les tarifs des coûts réels;
- CONSIDÉRANT que le CRTC crée par cette décision une distorsion entre les citoyens du milieu rural et les citoyens du milieu urbain;
- CONSIDÉRANT que les citoyens du milieu rural doivent le plus souvent payer des frais d'interurbains et qu'ils ont déjà des coûts plus élevés de téléphonie;
- CONSIDÉRANT que le téléphone est un service essentiel;
- CONSIDÉRANT que cette mesure vient à l'encontre des efforts faits pour le développement rural et l'occupation du territoire;

LES ORGANISMES SIGNATAIRES DE CETTE REQUÊTE DEMANDENT AU GOUVERNEUR EN CONSEIL, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12(1) DE LA LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS :

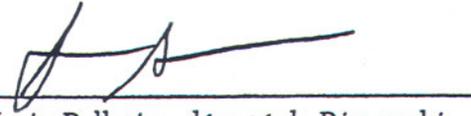
- ✓ d'annuler la décision de Télécom CRTC 2007-27 qui visait à permettre aux grandes compagnies de facturer des tarifs plus élevés aux citoyens en zone rurale.



Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent



MRC Rimouski-Neigette



Irvin Pelletier, député de Rimouski



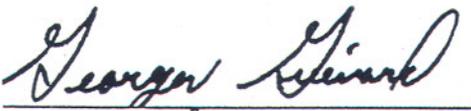
La Coop Purdel



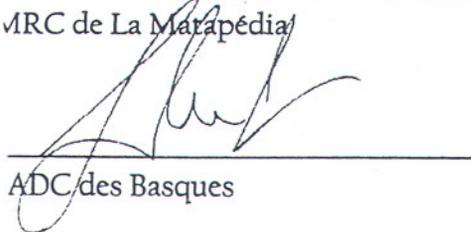
La Coop Agriscar



La Coop Saint-Fabien



MRC de La Matapédia



ADC des Basques



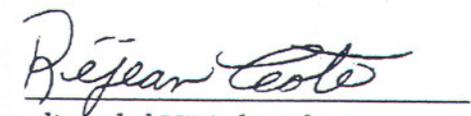
RÉA du Bas-Saint-Laurent



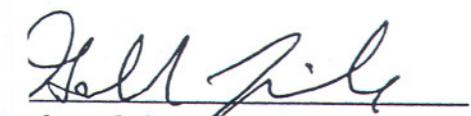
Syndicat de l'UPA de la Vallée



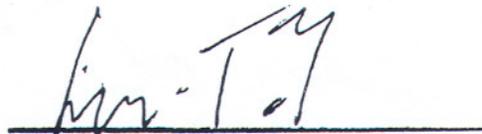
Syndicat de l'UPA de la Mitis



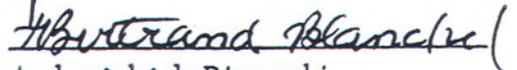
Syndicat de l'UPA des Islets



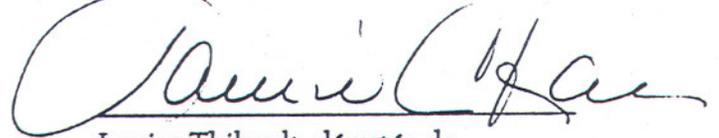
Syndicat de l'UPA Taché



Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent



Archevêché de Rimouski



Louise Thibault, députée de
Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques



Groupe Dynaco, Coopérative agroalimentaire



La Matapédienne, Coopérative agricole



La Coop Saint-Hubert

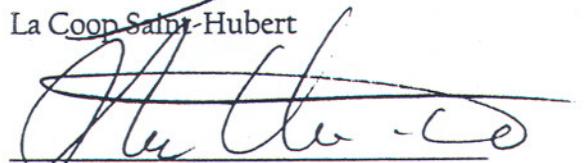


Table des CLD du Bas-Saint-Laurent



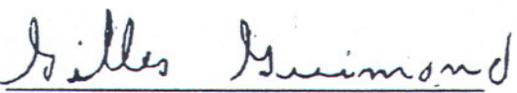
SADC de la Neigette



Ordre des agronomes - Section Est du Québec



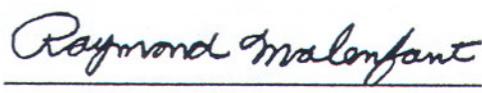
Syndicat de l'UPA des Saumons



Syndicat de l'UPA Rimouski-Neigette



Syndicat de l'UPA Rivière-Verte



Syndicat de l'UPA Horton-des-Lacs

Yves Marquis

Syndicat de l'UPA Portage-des-Montagnes

Roger Ruest

Syndicat des producteurs de lait
du Bas-Saint-Laurent

Georges Proulx

Syndicat des producteurs d'ovins
du Bas-Saint-Laurent

Arthur Lhu

Syndicat des producteurs de porcs
du Bas-Saint-Laurent

Gilles Bélard

Syndicat des producteurs d'œufs de
consommation de l'Est du Québec

Nancy Caron

Syndicat des agricultrices
du Bas-Saint-Laurent

Luc Malenfant

Représentant agriculture biologique
au Bas-Saint-Laurent

Alain Grandjean

Union des groupes-conseils agricoles
de l'Est du Québec

André Leduc 12

Syndicat de l'UPA Transcontinental

André Leduc

Syndicat des producteurs de bovins
du Bas-Saint-Laurent

Jean Marie Gilbert

Syndicat des producteurs acéricoles
du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie

Josée Proulx

Syndicat des producteurs de cultures
commerciales de l'Est du Québec

Jean-Luc Lapin

Syndicat des producteurs forestiers
du Bas-Saint-Laurent

Thierry Proulx

Association de la relève agricole
du Bas-Saint-Laurent

Gilles Haur

Coopérative de producteurs Natur'BOEUF
Bas-Saint-Laurent

Pierre-Marie Larivière

Syndicat de l'UPA Matane

Signée à Rimouski, le 22 juin 2007